

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SALAMANDRE TAUX VARIABLE (Part D : FR0013281227)

Société de gestion : SALAMANDRE AM

Objectif et politique d'investissement

Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.

Objectif de gestion : cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance annualisée nette de frais de gestion, sur la durée de placement recommandée de 12 mois minimum, supérieure à l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 100 points de base.

Indicateur de référence : Euribor 3 mois capitalisé + 100 points de base.

Stratégie d'investissement : le portefeuille est investi essentiellement, de manière flexible et discrétionnaire sans s'imposer de stratégie de portage ou d'arbitrage, en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro, de toute maturité et de tout rang de subordination, en privilégiant les instruments financiers à taux variables, indexés ou révisables. Le FCP cherchera à minimiser sa sensibilité au risque de taux par l'utilisation d'obligations à taux variables, indexés ou révisables, par le recours à des obligations de maturité courte et par des contrats financiers de couverture de taux (swap de taux ou contrats futures). Le recours à des titres de créance à taux fixe est possible et pourra faire l'objet de swaps pour revenir à une indexation taux variable. De même, l'utilisation de titres indexés sur l'inflation est possible.

La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre -1 et +1.

Le risque de crédit constitue le principal moteur de performance escomptée et le principal facteur de risque du FCP. La sensibilité aux spreads de crédit (marges de crédit existant entre les titres émis par des entités privées et ceux émis par des Etats) sera comprise entre -1 et +4. Le portefeuille est exposé :

- jusqu'à 200% de son actif net, à des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire, émis par des entreprises, des institutions financières, des entités publiques ou semi-publiques et par des Etats souverains de la zone OCDE, sans privilégier de zone géographique, dont 10% maximum de titres libellés en devises autres que l'euro de pays de l'OCDE. L'exposition à des obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs situés hors de l'OCDE est limitée à 10% de l'actif net. Le FCP pourra être exposé en titres de catégorie spéculative, dits « High Yield », jusqu'à 70% de son actif net (ces titres présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important en contrepartie d'un rendement escompté plus élevé). Il pourra également, sans contrainte prédéfinie, être exposé en titres de dette subordonnée, dont des obligations subordonnées perpétuelles, étant entendu que les Contingent Convertible Bonds (« CoCos ») ne sont pas autorisés. En présence d'un titre de créance assorti d'un « call émetteur », la date de maturité la plus pertinente sera retenue par l'équipe de gestion ;

- jusqu'à 10% de l'actif net en OPCVM français ou européens, pouvant être gérés ou promus par la société de gestion, de classification « monétaire », « monétaire court terme » ou déployant une stratégie obligataire, s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;

- jusqu'à 10% de l'actif net en obligations convertibles ou échangeables (à l'exclusion des obligations remboursables en actions) d'émetteurs de la zone euro et libellées en euro, dans un but de diversification et de recherche de rendement supplémentaire. Il est précisé que l'équipe de gestion recherchera des obligations convertibles ou échangeables ayant un delta (c'est-à-dire une sensibilité à l'évolution du cours du sous-jacent) très faible de sorte que la sensibilité action de ces titres sera résiduelle.

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Explication de l'indicateur et de ses principales limites : cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. L'exposition du FCP au risque de taux explique son classement dans la catégorie de risque 2.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée et le classement est susceptible d'évoluer dans e temps.

Les titres sélectionnés font l'objet d'une analyse qualitative et quantitative sur des critères fondamentaux et techniques fondés sur l'analyse crédit (résultats de l'émetteur, actifs corporels et incorporels de l'émetteur, termes et conditions de l'émission retenue, équipe dirigeante de l'émetteur) et l'analyse de la macroéconomie.

L'allocation du portefeuille est revue périodiquement par l'équipe de gestion qui intègre le degré d'exposition au risque de taux et au risque de courbe de taux, le positionnement dans la courbe et le degré d'exposition au risque de crédit.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

En tout état de cause, l'exposition à des titres libellés dans une autre devise que l'euro sera accessoire, à savoir inférieure ou égale à 10% de l'actif net, et l'exposition au risque de change sera résiduelle du fait notamment de la politique de couverture appliquée par la société de gestion. L'OPCVM sera géré avec une volatilité cible de l'ordre de 1%. Il est précisé que cette volatilité cible est un objectif indicatif.

Par ailleurs, les titres de créance issus de montages de titrisation ne représenteront pas plus de 10% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut avoir recours à des contrats financiers sur taux (futures sur taux, swaps de taux, options sur taux) et à des dérivés de crédit (étant entendu que les Credit Default Swaps, « CDS », sont limités à 10% maximum de l'actif net et sont régis par des conventions-cadre de place françaises (FBF) ou internationales (ISDA)), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque de taux ou de crédit. Le recours à des contrats financiers à terme ferme ou optionnels (swaps, forwards, options), négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré, de couverture uniquement du risque de change est également possible.

Le FCP n'investira pas sur les marchés actions (en titres vifs ou via des OPC actions). Il pourra avoir une exposition nette au risque actions résiduelle, à savoir inférieure ou égale à 2% de l'actif net, du fait du recours aux obligations convertibles ou échangeables. Son exposition nette au risque de change restera également résiduelle, à savoir inférieure ou égale à 2% de l'actif net.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net dans le respect de la fourchette de sensibilité.

Le FCP peut recourir à des dépôts, emprunts d'espèces et détenir des liquidités dans les conditions prévues par la réglementation.

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net : distribution. Plus-values nettes réalisées : capitalisation.

Durée de placement recommandée : 12 mois minimum.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ses titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Il est rappelé que le FCP peut être exposé au risque de crédit d'émetteurs via des titres spéculatifs dits « High Yield » jusqu'à 70% de son actif net.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille et peut entraîner, sur de courtes périodes, des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	2%	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	1,10% TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	10% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de l'indice Euribor 3 mois capitalisé + 100 points de base, étant entendu que l'indice Euribor 3 mois capitalisé ne sera pris en compte pour le seuil de déclenchement de la commission de surperformance que si sa valeur est positive ou nulle.	

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Objectif de gestion : performance annualisée nette de frais supérieure à l'indice Euribor 3 mois capitalisé (Ticker Bloomberg : EUR003M) + 100 points de base, sur la durée de placement recommandée.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du FCP est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées). L'OPCVM a été créé le 18 octobre 2017. La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Forme juridique** : FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : SALAMANDRE AM - Service Clients – 19 rue Vivienne - 75002 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : contact@salamandre-am.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : SALAMANDRE AM - Service Clients – 19 rue Vivienne - 75002 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : contact@salamandre-am.com.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

SALAMANDRE AM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 octobre 2017.